

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

>> POUR LES PRESTATIONS DE SERVICES

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre l'Atelier O temps des assises et son client. Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées sans réserve avant de passer commande.

PRIX

O temps des assises est une entreprise soumise au régime de la franchise en base de TVA (TVA non applicable, art.293 B du code général des impôts)

Nos offres de prix sont valables pendant 3 mois à compter de la date d'édition du devis (sauf mention contraire indiquée sur le devis pour motif exceptionnel). Nos prix sont établis net, sans escompte, ni rabais et selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Ils sont sujets à révision en cas de variation d'un ou de plusieurs éléments constitutifs de prix. Tout imprévu dans l'exécution des travaux sera communiqué à l'acheteur et les frais supplémentaires en résultants facturés en sus du prix. Les travaux de garnissage ou d'ébénisterie qui seraient invisibles avant dégarnissage feront l'objet d'un devis complémentaire soumis à l'acceptation du client.

Le tissu nécessaire à la réalisation du projet sera commandé à O temps des assises. Dans le cas où le client apporte son propre tissu, une majoration de 20 % du montant total du devis sera appliquée pour couvrir un risque éventuel de non-conformité dudit tissu par rapport aux normes de qualité exigées par le métier de tapissier d'ameublement.

COMMANDE

Les ventes et les prestations de services ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis accepté par le Client. Les commandes doivent être confirmées par écrit au moyen d'un bon de commande ou du devis dûment daté et signé par le Client accompagné d'un acompte de 30% du montant total de la commande, réglé par chèque bancaire ou espèces encaissables sans délai ou virement bancaire. Le solde restant se fera à réception de la commande. Une facture acquittée sera alors remise.

En cas d'annulation de la commande par le client après encaissement de l'acompte, l'acompte versé sera retenu au titre de dédommagement du temps de conseil, du déplacement et des éventuels frais engagés par O temps des assises.

En cas d'annulation de la commande avant l'encaissement de l'acompte, un forfait de 45 euros sera appliqué et payable au titre de dédommagement du temps de conseil et du déplacement de O temps des assises.

Les éventuelles modifications de commande (avant ou en cours d'exécution) demandées par le Client ne seront prises en compte, dans la limite des possibilités du Prestataire, que si elles sont notifiées par écrit, 15 jours au moins avant la date prévue pour la fourniture des prestations de services commandées, après signature par le Client d'un nouveau bon de commande spécifique et ajustement éventuel du prix.

DELAI

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif . Leur non-respect quel qu'en soit la cause ne pourra engager la responsabilité de l'Atelier O Temps des assises car dépendant notamment de la disponibilité du mobilier du client et de la disponibilités des fournitures comme le tissu.

Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni à l'annulation des commandes en cours. Le prestataire s'engage à avertir le client des risques de retard de livraison supérieurs à 15 jours.

Toutefois, si le retard devait être supérieur à 3 mois, l'acheteur a la faculté de demander la résiliation de la commande, le remboursement des acomptes versés sans pour autant qu'une indemnité, à quelque titre que ce soit, puisse être réclamée.

LIVRAISON ET RECEPTION DES PRODUITS

S'il y a livraison, les livraisons sont effectuées majoritairement par l'atelier O temps des assises. Dans tous les cas, un accord préalable entre le client et O temps des assises est nécessaire. Ces dispositions seront entendues de manière orale ou par écrit selon leur importance. Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client lors de la réception des prestations, celles-ci seront réputées conformes à la commande, en quantité et qualité. Le Client disposera d'un délai d'une semaine à compter de la fourniture des prestations et de la réception de celles-ci pour émettre, par écrit, de telles réserves ou réclamations, avec tous les justificatifs y afférents, auprès du Prestataire. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le Client. O temps des assises remboursera ou remplacera dans les plus brefs délais et à ses frais les produits livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents ou cachés auront été dûment prouvés par le Client, dans les conditions prévues aux articles L.211-4 et suivants du Code de la consommation et celles prévues aux présentes CGV.

De même, en cas de demande particulière du Client concernant les conditions de fourniture des prestations, dûment acceptées par écrit par le Prestataire, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par le Client.

GARANTIES:

Nos travaux sont exécutés selon les règles de l'art. Une majoration de risques de 20% est à prévoir sur la valeur des tissus fournis par le client.

En cas de fournitures reconnues défectueuses, notre garantie se limite au remplacement des fournitures reconnues défectueuses à l'exclusion de la main-d'œuvre qui reste en tout état de cause à la seule charge de l'acheteur.

Ne donne pas lieu à garantie :

- un usage anormal (ex : marcher sur une assise, usage extérieur d'un siège d'intérieur...).
- un nettoyage inapproprié avec des produits inadaptés
- un post-traitement impropre (ex : imperméabilisant)
- l'action d'agents extérieurs (ex : animaux...)

Les tissus non fournis par l'Atelier O Temps des assises ne donnent lieu à aucune garantie même si l'Atelier O Temps des assises a donné son accord pour les utiliser

Ne donnent pas lieu à garantie les travaux exécutés selon les mesures fournies par le client ou son préposé dûment mandaté.

PAIEMENT :

Nos conditions de paiement s'entendent :

- 30% à la signature du devis
- solde à réception des prestations, de la commande.

Une facture acquittée vous sera alors remise.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par O temps des assises. O temps des assises ne sera pas tenu de procéder à la délivrance des Produits commandés par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix en totalité dans les conditions et ci-dessus indiquées.

En aucun cas une réclamation ne justifie un retard dans le paiement.

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 x le taux d'intérêt légal sera facturée, majorée du montant de l'indemnité forfaitaire de 40 € (cf. art. D. 441-5 du Code de commerce) pour frais de recouvrement due au créancier par tout professionnel.

En outre, O temps des assises se réserve le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours effectuées par le Client. Aucun frais supplémentaire, supérieur aux coûts supportés par O temps des assises pour l'utilisation d'un moyen de paiement ne pourra être facturé au Client.

RECLAMATION

Toute réclamation devra être formulée à l'Atelier O Temps des assises par écrit en courrier recommandé avec accusé de réception dans les 8 jours calendaires après la date de facturation à O temps des assises, 16 chemin du carrelot, 31100 Toulouse.

JURIDICTION

Tous les litiges auxquels le contrat signé et la prestation réalisée pourraient donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites relèveront de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Toulouse

Cette seule compétence est reconnue par les parties, même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel en garantie, et cela par dérogation au code de procédure, quand bien même les conditions d'achat de l'acheteur seraient contraires à cette clause attributive de juridiction.

Nous nous réservons la propriété des articles vendus et livrés jusqu'au paiement intégral conformément à la loi N9 80-335 du 12 mai 1980.